

Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du
Téléphérique du Salève
Rapport d'activités - Année 2011

1. Le GLCT : quelques rappels

→ Le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) pour l'Exploitation du Téléphérique du Salève a été créé par arrêté préfectoral le 15 mars 2006.

→ Cette organisation a permis d'instaurer un nouveau cadre juridique plus adéquat pour la gestion du Téléphérique du Salève.

→ Composition :

- La République et Canton de Genève
- La Commune de Monnetier-Mornex
- Annemasse Agglo

→ A l'issue d'un montage juridique complexe, prévoyant notamment :

- l'abandon de créance de l'Etat de Genève de 7,7 mio F moyennant la cession à l'euro symbolique de l'équipement et des terrains correspondants par la Ville d'Annemasse,
- la radiation des sociétés française et suisse du Téléphérique du Salève respectivement le 13 mai 2009 et le 9 avril 2010,

Le GLCT est devenu propriétaire de l'ensemble de l'équipement.

→ Il a pour objet l'exploitation du service des remontées mécaniques du Téléphérique du Salève.

→ Fonctionnement :

- un Président : M. Maurice Giacomini, maire d'Etrembières
- un Vice-Président : M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat chargé du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé, République et canton de Genève
- une Assemblée composée de 14 membres qui se réunit environ 5 fois par an
- un Bureau

→ Financement du GLCT, à parité franco-genevoise, par une contribution des membres de 375 000 € par an (pour les années 2008 à 2012) :

- Etat de Genève : 187'500 € (50 %)
- Monnetier-Mornex : 4'875 € (1,3 %)
- Annemasse Agglo : 182'625 € (48,7 %)

→ Suivi administratif et technique par les services d'Annemasse Agglo (convention entre les deux structures)

2. L'Exploitation du Téléphérique du Salève

→ Le GLCT a confié l'exploitation du Téléphérique du Salève à la Société d'Exploitation du Téléphérique du Salève (capitalisée par Veolia Transdev) par une délégation de service public pour les années 2008 à 2012.

→ Principales caractéristiques de la DSP :

- Affermage aux risques et périls du délégataire;
- Durée de 5 ans;
- Missions :
 - * Gérer techniquement, administrativement, financièrement et commercialement les installations du Téléphérique du Salève aux meilleures conditions de sécurité et de commodités ;
 - * Assurer la surveillance et l'entretien de l'aire de jeux mise à disposition ;
 - * Promouvoir et développer l'équipement, notamment par le biais de l'organisation d'animations et de manifestations ;
 - * Assurer l'entretien, la maintenance et le nettoyage des biens mis à disposition par le GLCT ainsi que les investissements accessoires qu'il aura réalisés ;
 - * Prendre en charge tous les contrôles des installations rendus obligatoires par la réglementation.
- Possibilité pour le délégataire de faire fonctionner le Téléphérique en dehors des heures d'ouverture, avec l'accord du GLCT
 - * les recettes en résultant sont conservées par le délégataire
- Redevance d'affermage versée par le délégataire au GLCT
- Investissements pris en charge par le GLCT (sauf quelques investissements accessoires par ex. logiciels...).

→ Depuis 2008, la fréquentation du Téléphérique a fortement augmenté :

2007 : 107'059 voyageurs

2008 : 108'770 voyageurs

2009 : 151'690 voyageurs

2010 : 145'109 voyageurs (légère baisse due à une météo défavorable)

2011 : 200'621 voyageurs

→ Cette hausse de la fréquentation entre 2008 et 2011 s'explique par des conditions météorologiques favorables, la stratégie marketing et communication ainsi que les partenariats mis en œuvre par la Société d'Exploitation et la réouverture du restaurant en 2009.

→ La hausse de la fréquentation a impacté les recettes du délégataire (redevances entrées) :

	Redevances entrées prévisionnelles du délégataire	Redevances entrées réelles du délégataire
2008	408'728 €	416'350 €
2009	428'562 €	580'693 €
2010	438'408 €	589'629 €

→ Elle a également impacté ses dépenses :

	Dépenses prévisionnelles du délégataire	Dépenses réelles du délégataire
2008	680'360 €	647'954 €
2009	700'735 €	698'493 €
2010	617'699 €	961'372 €

(Le différentiel en 2010 s'explique par le décalage des travaux mais aussi par l'augmentation des dépenses de personnel suite au développement de l'activité nocturne).

→ Ainsi que le montant de la compensation financière versée par le GLCT au délégataire :

	Compensation financière prévisionnelle	Compensation financière réelle
2008	307'441 €	310'523 €
2009	309'056 €	266'504 €
2010	211'803 €	202'207 €

→ Depuis 2008, la Société d'Exploitation du Téléphérique du Salève est devenue un acteur clé du Salève (partenariats avec Annemasse Les Voirons Tourisme, Genève Tourisme & Congrès, Maison du Salève, Muséum d'histoire naturelle).

→ Le plan d'action marketing et communication a eu un véritable impact sur l'image du Téléphérique (communication dans les brochures Gîtes de France, Easyjet...).

3. Le restaurant du Téléphérique du Salève

→ Après deux années de fermeture le GLCT a confié la gestion du restaurant à la Société Horizon par voie de concession domaniale pour les années 2009 à 2012.

→ En 2008 et 2009, le GLCT a réalisé des travaux conséquents afin de permettre au nouvel exploitant du restaurant de travailler dans les meilleures conditions et de proposer une cuisine de qualité.

- Environ 150 000 € d'investissements.

→ Plusieurs types de restauration :

- Le restaurant Horizon propose une offre gastronomique essentiellement pendant la saison touristique.
- Le chalet propose une petite restauration quasiment toute l'année (ouverture en fonction des conditions météorologiques).
- Organisation de séminaires, mariages, banquets à la demande dans la salle réservée aux séminaires ou sous un chapiteau installé sur l'esplanade à proximité du restaurant.

→ Partenariats avec la Société d'Exploitation du Téléphérique du Salève.

- Par ex. : organisation d'ouvertures nocturnes les jeudis, vendredis et samedis
→ 6'500 voyages en 2011.

4. L'année 2011 : quelques réalisations

- Remplacement de l'aire de jeu pour enfants :
 - Pour des raisons de sécurité, les jeux, installés en 1984, ont été remplacés par de nouveaux équipements en bois et acier qui s'intègrent parfaitement au site.
 - Investissement de 62'900 € (don de la Loterie Romande de 60'000 €).

- Implantation, mise en service et exploitation de réseaux de télécommunications sur la gare d'arrivée du Téléphérique du Salève :
 - Le GLCT est propriétaire de locaux et de surfaces extérieures situés au sommet de la gare d'arrivée du Téléphérique du Salève. Ces emplacements étaient auparavant à la Société Swisscom.
 - Le GLCT a décidé de « remettre à plat » les conditions d'occupation de ces locaux et surfaces.
 - En 2011, organisation d'une consultation → Concession domaniale pour l'implantation, la mise en service et l'exploitation de réseaux de télécommunications sur la gare d'arrivée du Téléphérique du Salève pour les années 2013 à 2023.
 - Un candidat : la Société Swisscom.
 - Concession domaniale prochainement signée.
 - Recettes attendues pour le GLCT: 120'000 € par an (indexés à l'indice INSEE du coût de la construction).

- A permis au GLCT d'avoir une meilleure lisibilité sur les activités organisées par l'opérateur à cet emplacement et de s'assurer une recette supplémentaire.

5. Les grands chantiers 2012

- Exploitation du Téléphérique du Salève :
 - La délégation de service public pour l'exploitation du Téléphérique du Salève arrivant à échéance le 31 décembre 2012, le GLCT va prochainement lancer une procédure pour déterminer les conditions d'exploitation du Téléphérique pour les prochaines années.

- Gestion du restaurant du Téléphérique du Salève :
 - La concession domaniale pour l'exploitation du restaurant du Téléphérique du Salève arrivera à échéance le 31 décembre 2012.
 - Ce contrat prévoit que le GLCT peut renouveler expressément ce choix une fois pour la même durée mais également réétudier les conditions de cette mise à disposition, voire intégrer le restaurant au contrat avec l'exploitant du Téléphérique.

- Organisation de grands travaux :
 - Le Téléphérique du Salève a été reconstruit en 1982 et remis en service en 1984 :
 - * les contrôles réglementaires sont de plus en plus fréquents et lourds.
 - * certaines pièces indispensables au bon fonctionnement de l'équipement ne peuvent plus être remplacées (car ne sont plus fabriquées).

- Le GLCT, sur la base d'un diagnostic effectué par un Cabinet spécialisé, a décidé de réaliser en fin d'année 2012 de gros travaux de maintenance et d'amélioration de son téléphérique :
 - * Le remplacement de l'automatisme et du moteur,
 - * Le remplacement des câbles porteurs et le passage en ancrages fixes,
 - * Le remplacement du câble tracteur,
 - * La mise en place des culots secs sur toutes les cabines,
 - * L'intégration de la fibre optique dans les câbles porteurs (sous réserve).
- Durée des travaux : environ 5 mois (réouverture du Téléphérique du Salève pour les vacances de printemps 2013).
- Montant estimatif de ces travaux : environ 2'800'000 € en 2012 (hors pertes d'exploitation).
- Un diagnostic « bâtiment » a été réalisé en 2011 pour les deux gares et le restaurant.
- Cet état des lieux n'a pas révélé de dysfonctionnements majeurs. Il a néanmoins mis en avant la nécessité d'envisager à moyen et long terme des travaux d'isolation, de chauffage, d'accessibilité mais également pour rendre cet équipement plus attractif.
- Un plan pluriannuel d'investissements de ces travaux sera réalisé en 2012 pour une mise en œuvre à moyen et long terme.

6. Prospective financière

- Afin d'avoir une meilleure lisibilité sur la faisabilité économique de l'organisation des grands travaux en 2012, les services d'Annemasse Agglo ont réalisé une étude financière prospective pour les années 2011 à 2017.
- Principales préconisations :
 - Financement des travaux en 2012 par l'emprunt (2'104'000 €), par la récupération de la TVA (environ 400'000 €) et par les fonds propres du GLCT (environ 350'000 €).
 - A partir de 2013, les recettes (estimées sur la base d'une fréquentation moyenne annuelle de 140'000 voyageurs) permettront de dégager des ressources supplémentaires qui pourront être affectées au financement d'opérations complémentaires (travaux sur les bâtiments par exemple).
 - Evolution de la contribution des membres de 375'000 € par an à 400'000 €.